



Avec l'accompagnement technique de Solagro

Terres de transition agroécologique, un appel à projets de CNR

CAHIER DES CHARGES

**Date limite de réception des projets :
vendredi 16 janvier 2026 à 23h59**

**Les projets doivent être déposés sur le portail Plan 5Rhône de CNR,
via le téléservice « Appel à projets 2025 : Terres de transition agroécologique » :
<https://p5rcnr.mgcloud.fr>**

Adresse e-mail de contact : aap_agroecologie@cnr.tm.fr

Table des matières

1)	Contexte de l'appel à projets de CNR.....	3
a)	CNR et l'agriculture.....	3
b)	Le volet Agriculture des Plans 5Rhône.....	4
c)	Objectifs d'une agriculture durable et résiliente	4
2)	L'appel à projets	5
a)	Objectifs de l'appel à projets.....	5
b)	Pratiques agricoles et services écosystémiques recherchés.....	6
c)	Le périmètre géographique de l'appel à projets.....	7
d)	Les entités éligibles	8
e)	Les conditions de financement	8
3)	Le cadre opérationnel des projets éligibles.....	9
a)	Le type d'animation recherchée.....	9
b)	La méthodologie de suivi du projet	10
4)	Les dépenses éligibles	12
a)	L'animation du projet et autres interventions	12
b)	Temps consacré aux essais	13
c)	Matériel consacré aux essais pour le collectif.....	14
d)	Les dépenses inéligibles.....	15
5)	Procédure de dépôt et de sélection	16
a)	Modalités de dépôt	16
b)	Constitution et dépôt du dossier	16
c)	Processus de sélection.....	17
d)	Calendrier prévisionnel à titre indicatif.....	18
e)	Critères éliminatoires	18
f)	Critères de sélection des projets.....	19
6)	Informations utiles.....	20
7)	Annexe 1 : Type de gestion et principes éligibles à l'appel à projets selon les services écosystémiques rendus et de l'échelle de changement atteint (ESR : Efficience, Substitution, Reconception)	21
8)	Annexe 2 : Pratiques agronomiques favorables	23
9)	Annexe 3 : Outils de technique d'animation.....	24
10)	Annexe 4 : Outils de diagnostic	27

1) Contexte de l'appel à projets de CNR

a) CNR et l'agriculture

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est l'aménageur du fleuve Rhône et concessionnaire de l'État pour la gestion du Rhône. Elle est le gestionnaire du fleuve Rhône et le 1^{er} producteur français d'électricité 100% renouvelable, à travers un mix énergétique basé sur l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque.

Depuis 2003, la Compagnie Nationale du Rhône assure des missions d'intérêt général au service des territoires traversés par le fleuve, en plus de ses missions historiques. Son objectif est de transmettre aux générations futures un fleuve et un territoire valorisés. Ainsi de 2003 à 2022, via les plans de « Missions d'Intérêt Général », CNR a investi 496 M€ nets sur la vallée du Rhône. En 2022, la promulgation de la loi relative à l'aménagement du Rhône fait évoluer les plans MIG qui deviennent les Plans 5Rhône¹, des plans sur 5 ans répartis en 5 volets qui vont s'échelonner jusqu'en 2041.

Avec le nouveau volet « Agriculture » de ces Plans 5Rhône, CNR s'engage à accompagner et à promouvoir un modèle d'agriculture durable, résiliente face au changement climatique, qui assure performances économique et environnementale, en préservant la biodiversité, les sols et les ressources naturelles ; et qui maintient des productions de qualité ancrées dans leur territoire.

En 2022, CNR a organisé un premier appel à projets en faveur de l'agroécologie, intitulé « Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône ». Il a permis de sélectionner 15 projets lauréats², accompagnés à hauteur de 2.8 millions d'euros.

Aujourd'hui, l'agriculture du sillon rhodanien fait face à d'importantes mutations techniques et économiques imposées par les aléas climatiques. Avec la pression des prélèvements en eau actuels, la sensibilité des secteurs en aval de Lyon s'amplifie, notamment sur le territoire du Rhône moyen et aval, et sur le bassin de l'Isère aval, alors même qu'il conviendrait de ne pas accroître la demande en eau. Le bassin de l'Ardèche est aussi vulnérable, car dépendant de transferts de ressources issues de territoires eux-mêmes vulnérables. De même, les perspectives climatiques³ montrent de réels impacts sur l'agriculture et la sylviculture dans le sillon rhodanien à travers par exemple :

- Une sécheresse plus marquée impactant la production maraîchère et fruitière, avec un besoin en irrigation plus important
- Une avancée des dates d'épiaison et de floraison des prairies
- Une sensibilité accrue au risque de gel pour l'abricotier.

D'autre part, les mutations imposées par le changement climatique sont accélérées par l'évolution de la demande des consommateurs en produits locaux et de qualité. De plus, le contexte international récent a pour impact une forte augmentation du coût des intrants.

Il devient donc très important de soutenir les agriculteurs dans le renforcement de leur autonomie.

¹ [Accompagner les territoires rhodaniens avec les Plans 5Rhône | CNR](#)

² <https://www.cnr.tm.fr/wp-content/uploads/2023/12/Cartographie-AAP.pdf>

³ [Impacts du changement climatique](#)

b) Le volet Agriculture des Plans 5Rhône

Les aides des Plans 5Rhône peuvent prendre deux formes :

- Les aides « au fil de l'eau », sur sollicitation de porteurs de projet, cadrées par la charte d'investissement des Plans 5Rhône,
- Les appels à projets, lancés à l'initiative de CNR.

Le volet « Agriculture » comporte 3 axes :

1. Eau : Accompagnement de l'irrigation durable en agriculture
2. Energie : Amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes d'irrigation et du bilan énergétique des exploitations
3. Transition de l'agriculture : Accompagnement de la transition agroécologique

Il a pour enjeu d'accompagner, dans le sillon rhodanien, une agriculture durable et résiliente :

- Économe en eau, préservant la ressource et restaurant le cycle naturel de l'eau
- Optimisant l'énergie de l'exploitation
- Favorisant la relocalisation de la production agricole dans le sillon rhodanien, et la promotion d'une alimentation locale
- Innovante pour adapter l'agriculture au changement climatique

c) Objectifs d'une agriculture durable et résiliente

Pour CNR, l'agriculture durable et résiliente a pour objectifs de **préserver les ressources en eau** d'un point de vue qualitatif et quantitatif, de **reconquérir la biodiversité** au sein d'une exploitation agricole et d'être **résiliente face au changement climatique**. Autrement dit, elle permet de protéger l'agriculture face aux aléas de plus en plus fréquents et intenses liés au changement climatique, et donc de protéger le territoire des effets de ce dernier. Pour cela, cette agriculture vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement. Elle s'appuie donc sur des solutions à différentes échelles spatiales que sont :

- La parcelle. Cette échelle comprend les pratiques agricoles qui peuvent se regrouper par différentes thématiques : le choix des espèces/variétés implantées, la rotation, le chargement moyen en animaux, le travail du sol, agroforesterie, aménagement pour une infiltration naturelle de l'eau, la fertilisation et l'irrigation
- L'exploitation agricole. Cette échelle implique les systèmes de culture, leurs combinaisons et le matériel. On parle de gestion spatio-temporelle des parcelles et des bioagresseurs. A ce niveau, on pourra aborder la taille moyenne des parcelles, la diversité d'assolement, les infrastructures agroécologiques (haies, bandes herbeuses...), aménagement paysagé hydraulique qui maillent l'exploitation, le plan de gestion pastoral, la complémentarité des ateliers de productions...
- Le paysage. Cette échelle comprend la gestion des éléments paysagers et la diversité des cultures et systèmes, qui constituent une mosaïque d'habitats, support de biodiversité.

Afin de prendre en compte ces 3 échelles pour favoriser la transition par les agriculteurs vers une agriculture durable et résiliente, il est important d'impliquer les agriculteurs au début du processus de conception des solutions. En effet, chaque système présente une réalité localisée et des contraintes qui lui sont propres.

Sur le volet économique, cet appel à projets a pour objectif sous-jacent la performance économique à l'échelle de l'exploitation agricole, ainsi qu'à l'échelle du territoire. De plus, l'agriculture durable et résiliente permet le maintien et/ou la création de nouveaux emplois et le développement de nouvelles filières.

Enfin, le développement de pratiques agricoles durables et résilientes a un impact positif sur la qualité de vie des agriculteurs, permet de renforcer la sécurité alimentaire grâce à une meilleure résilience des écosystèmes et permet d'améliorer le bien-être animal.

2) L'appel à projets

a) Objectifs de l'appel à projets

Dans le cadre de son premier Plan 5Rhône (2022-2027), CNR lance un nouvel appel à projets s'inscrivant sous l'axe transition de l'agriculture vers une agriculture durable et résiliente.

Les projets doivent répondre à 3 enjeux :

- **Atténuation et adaptation au changement climatique.**
- **Préservation du cycle de l'eau**, d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
- **Préservation de la biodiversité.**

Si l'enjeu d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est l'enjeu principal de cet appel à projets, les projets présentés doivent répondre obligatoirement à ces trois enjeux. Les candidats sont invités dans le portail à préciser comment leur projet entend y répondre.

L'objectif de l'appel à projets est d'accompagner **des collectifs agricoles** dans la transition de l'agriculture dans le sillon rhodanien, et de les aider à impulser leurs projets. **Les projets doivent viser le développement de pratiques agricoles durables et résilientes, en proposant la mise en place d'essais par des collectifs d'agriculteurs** dans les intercommunalités (Établissements Publics de Coopération Intercommunales ou EPCI) riveraines du Rhône, cf. le périmètre éligible présenté au paragraphe 2.c.

Pour ce faire, les attendus sont des projets qui doivent :

- Proposer des leviers à l'échelle de l'exploitation voire du paysage/territoire : **avoir une approche systémique⁴**
- Démontrer que les actions mises en place relèvent d'une **transition agroécologique systémique** et non d'une optimisation de pratiques.
- Engager les agriculteurs à réaliser **un passage à grande échelle** d'ici au terme du financement : notion de progressivité dans les surfaces engagées.
- Concevoir des solutions résilientes face au **changement climatique** et qui répond à l'enjeu de protection du vivant voire de sa reconquête. La **biodiversité** étant un levier majeur pour l'adaptation au changement climatique (haies, mares, diversification des cultures...)
- **S'inscrire dans la durée et démontrer une volonté de pérennisation** des actions, face à la non-pertinence économique, environnementale et sociétale du retour vers des pratiques intensives
- **Produire de nouvelles connaissances et références locales** à travers des essais et suivis à l'échelle de l'exploitation agricole voire du collectif

⁴ L'approche systémique permet d'appréhender la complexité du système agricole en le considérant comme un large ensemble de composantes interdépendantes. Il est nécessaire pour un changement durable d'avoir cette approche intégrée qui nécessite l'implication des agriculteurs dès le début du processus.

- **Créer de l'émulation dans les collectifs d'agriculteurs**, et créer des liens avec les autres acteurs du territoire (élus, chercheurs, conseillers, enseignants, naturalistes, citoyens...)
- **Diffuser/disséminer les nouvelles connaissances et références** produites pour favoriser une transition au-delà du collectif créé pour le projet (en cours d'expérimentation et après obtention de résultats). Au-delà de la diffusion des connaissances acquises, **la répliquabilité** du projet sera donc recherchée.

b) Pratiques agricoles et services écosystémiques recherchés

Les thématiques financées dans cet appel à projets doivent répondre à des ambitions fortes et prendre en compte des échelles de changement multiples **jusqu'à la reconception des systèmes** (concept ESR⁵).

De même, les systèmes doivent rendre **un bouquet de services écosystémiques** qui permettent d'être durable et résilient face au changement climatique.

Le concept ESR (Efficience, Substitution, Reconception) permet d'analyser le degré de changement de système. Il se définit ainsi :

- « **Efficience** : *augmentation de l'efficience des moyens de lutte disponibles grâce au développement de technologies qui améliorent leur emploi ou par un meilleur positionnement. Dans ce cadre, se positionnent les outils d'aide au raisonnement mais aussi l'agriculture de précision*
- **Substitution** : *mise en œuvre de méthodes de lutte alternatives remplaçant les moyens chimiques*
- **Reconception** : *combinaison de l'ensemble des moyens disponibles qui obligent à une reconception des systèmes pour les rendre moins dépendants des produits phytosanitaires. Cela passe ainsi par une approche privilégiant la prévention et la prophylaxie pour placer les cultures dans les meilleures conditions tout en défavorisant les bio-agresseurs. »*

L'annexe 1 présente différentes pratiques agricoles éligibles à l'appel à projets selon les services écosystémiques rendus et l'échelle de changement atteint.

Ces pratiques agricoles portent principalement sur :

- Les systèmes de cultures ou d'élevage : allongement des rotations, cultures associées, agroforesterie, sylvopastoralisme, etc.
- Les choix de races ou variétés : races ou variétés locales ou rustiques, résistantes aux stress biotiques et abiotiques, mieux adaptées au climat de demain.
- La fertilisation : fractionnement, fertilisation organique, bio fertilisation, etc.
- L'irrigation, notamment au goutte-à-goutte.
- La gestion des bioagresseurs : biocontrôle, confusion sexuelle, utilisation de substances naturelles, lutte biologique et lutte biologique de conservation, plantes allélopathiques, etc.
- Le travail du sol : réduction des labours, techniques culturales simplifiée, semis directs
- La gestion des éléments paysagers : implantation d'infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées, bandes fleuries, zones humides, mares...), mise en place de nichoirs, abris, zones refuges.

L'annexe 2 présente quelques sites ressources pour explorer les pratiques agronomiques favorables aux trois enjeux de l'appel à projets.

⁵ [Grille d'analyse ESR | Triple Performance](#)

c) Le périmètre géographique de l'appel à projets

Les projets doivent être réalisés sur les parcelles situées sur le territoire des EPCI riverains du Rhône (cf. carte ci-dessous), mais aussi sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence si toutefois un lien⁶ fort avec le Rhône est démontré. La liste des EPCI et communes éligibles est téléchargeable sur la page web de l'appel à projets.



⁶ Par "lien au Rhône" on entend un lien géographique de proximité forte avec le fleuve ou un lien thématique, si les enjeux agricoles du projet sont en lien avec les masses d'eau du Rhône.

d) Les entités éligibles

Les entités éligibles sont les structures suivantes, dotées d'une personnalité morale, porteuses de collectifs agricoles⁷, dotées d'un salarié animateur (technicien ou ingénieur) qui accompagnera le collectif agricole :

- Les communes ou EPCI riverains du fleuve Rhône.
- Les autres personnes publiques détenant une compétence en lien direct avec les enjeux de préservation de l'eau, de la biodiversité ou de résilience face aux aléas climatiques, soit notamment : les chambres d'agriculture, les syndicats, les ASA, les Parcs Naturels Régionaux, etc.
- Les personnes morales privées (associations agricoles, associations de développement local, syndicats d'appellation viticole, bureaux d'étude, instituts techniques, instituts de recherche, coopératives agricoles...) dont l'objet social est en lien direct avec les trois enjeux ci-dessus visés, **à l'exception** toutefois des personnes :
 - exerçant une activité dans le domaine de l'agrochimie,
 - ou ayant un lien capitalistique ou financier avec une entreprise exerçant une telle activité,
 - ou détenant une quelconque participation dans une telle entreprise,
 - ou détenant un quelconque pouvoir au sein d'une telle entreprise.

Les entités éligibles, tout comme les membres des collectifs agricoles qu'elles portent, devront être en règle :

- au regard de leurs prélèvements d'eau dans le Rhône (ces entités et membres devront avoir réalisé toutes les démarches nécessaires à ce titre et détenir toutes les autorisations nécessaires à ce titre),
- et relativement à leur occupation foncière, ceci notamment dans le cadre d'une convention d'occupation conclue avec CNR.

A défaut, ces entités ne seront pas admises à candidater au présent appel à projets.

Si la structure porteuse n'est pas un EPCI, le lien du projet avec le ou les EPCI du territoire du projet sera explicité : PAT, PTGE, PCAET, notamment. Ce lien au territoire sera apprécié dans l'évaluation des candidatures. Des lettres de soutiens des EPCI peuvent être jointes au dossier.

e) Les conditions de financement

Les caractéristiques des aides financières délivrées aux lauréats sont les suivantes :

- Durée des projets : 3 à 5 ans
- Subvention apportée par CNR au projet :
 - o Plancher de l'aide financière : 45 000 €
 - o Plafond de l'aide financière :
 - 160 000 € pour les projets de 3 et 4 ans
 - 200 000 € pour les projets de 5 ans

⁷ Un groupe d'agriculteurs formalisé (Cuma, Civam, GIE, GEDA, CETA, associations de producteurs, syndicats de producteurs, etc.) ou non, comportant au moins 4 exploitations agricoles (minimum pour créer une Cuma) tout au long du projet, avec la possibilité d'inclure au projet des cotisants solidaires (le cas échéant, le préciser dans le document de candidature)

Les agriculteurs membres du collectif ont la possibilité de rassembler plusieurs productions (ex : arboriculteurs et apiculteurs). Des agriculteurs qui s'intéresseraient à la démarche au cours du projet pourront se joindre au collectif retenu, sans que cela n'ouvre droit à des aides supplémentaires.

- Avec un taux d'aide maximum : 80% des dépenses éligibles, selon le budget total du projet et les cofinancements mobilisés.
- Un autofinancement au moins égal à 10% est exigé
- Le taux d'aide maximum, tous financeurs compris, ne devra pas dépasser 100% des dépenses éligibles. A défaut, CNR pourra demander au candidat le remboursement du trop-perçu.
- Les dépenses de gros matériel agricole sont plafonnées à 50% du coût total du projet
- Les financements des Plans 5Rhône sont des subventions privées.

Les projets sélectionnés se verront proposer un contrat de partenariat fixant les obligations réciproques du lauréat et de CNR, définissant un calendrier de versement de la subvention sur la durée du projet et les livrables attendus. Un premier versement de l'ordre de 25% de la subvention pourra être versé à la signature du contrat de partenariat.

Pour les projets sélectionnés, seront exclusivement éligibles les dépenses effectuées après réception par les candidats du mail de confirmation de bonne réception de la candidature par CNR. Par mesure de vigilance, vous pouvez attendre la date de validation de l'engagement du financement avant d'engager des dépenses, dans le cas où votre projet ne serait pas sélectionné.

Les candidats dont le projet ne sera pas retenu par CNR ne bénéficieront d'aucun financement dans le cadre du présent appel à projet et d'aucun paiement ou indemnisation à quelque titre que ce soit.

Toute modification du plan d'actions initial devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de la part de CNR. A défaut, CNR pourra refuser de financer cette modification ou réclamer au candidat le remboursement du financement utilisé pour la mise en œuvre de cette modification. CNR aura également la possibilité de mettre fin au financement en résiliant la convention de financement, ceci sans aucune indemnité au profit de la structure concernée ou au profit des membres des collectifs qu'elle porte.

3) Le cadre opérationnel des projets éligibles

a) Le type d'animation recherchée

La réussite du projet passe par la qualité de l'animation, qui doit parvenir à mettre en mouvement l'ensemble du collectif, pour partager une vision commune et rechercher des solutions communes. Afin de proposer des solutions sur mesure, qui permettent de répondre à tous les enjeux de l'agriculture durable et résiliente, une démarche participative est donc à privilégier. En effet, un processus participatif permet d'appréhender l'échelle de l'exploitation, ainsi que celle du paysage, composée par la somme des exploitations des agriculteurs présents au cours des échanges. L'animation pratiquée permet notamment de privilégier l'intelligence collective, en développant la collaboration et l'apprentissage entre pairs. Il s'agit d'un réel atout pour favoriser le changement de pratiques, de combinaisons de pratiques et de systèmes de culture à l'échelle de l'exploitation agricole. Entre autres, l'animateur doit permettre la réussite du projet, tout en laissant le collectif maître de son projet.

L'annexe 3 présente différents outils pouvant être utiles à l'animation des projets.

Le rôle de l'animateur doit être de garantir le bon déroulement du projet ; d'assurer la coordination avec CNR et d'engager le collectif dans la démarche. Pour faire avancer le collectif sur le projet et créer une dynamique de groupe, il est recommandé d'avoir recours par exemple à :

- Des réunions d'information,
- Des ateliers de co-construction,

- Des réunions de suivi technique de la mise en œuvre des actions du projet, et des réunions de résolution des problèmes,
- Des formations collectives,
- Un voyage d'études,
- L'organisation de démonstrations, ouvertes à tous.

Il est recommandé de nommer un agriculteur membre du collectif comme responsable du collectif et de définir son rôle. Il est également conseillé d'attribuer des rôles et des tâches à chaque membre du collectif et d'avoir organisé une réunion préalable avec les agriculteurs pour construire le projet en amont du dépôt.

b) La méthodologie de suivi du projet

Etat des lieux :

Avant toute mise en œuvre de son projet, chaque candidat retenu devra réaliser un état des lieux initial sur l'ensemble de la superficie agricole utile (SAU) des exploitations engagées. Cet état des lieux devra notamment comporter un diagnostic :

- Des pratiques agricoles,
- Des systèmes de culture,
- Des infrastructures agroécologiques.

Les résultats des états des lieux et du travail bibliographique de l'animateur peuvent être partagés avec le groupe.

Cet état des lieux devra faire l'objet d'un document écrit que chaque candidat retenu devra remettre à CNR.

L'annexe 4 présente une diversité d'outils de diagnostic.

Choix de la thématique d'entrée :

La thématique d'entrée du projet doit être choisie et coconstruite par le collectif en amont du dépôt de la candidature au présent appel à projets. Elle pourra être affinée par la suite avec l'appui de l'animateur. Elle doit prendre en compte les trois enjeux de cet appel à projet : atténuation et adaptation au changement climatique, préservation du cycle de l'eau et préservation de la biodiversité.

À la suite du choix de la thématique, l'animateur devra réaliser un travail de bibliographie sur les connaissances déjà produites sur la thématique choisie et sur les solutions qui ont fait leurs preuves dans certains contextes, en vue de les adapter au projet.

Mise en place d'essais :

L'objectif attendu est que les membres du collectif agricole réalisent **un passage à grande échelle** d'ici au terme du financement. Pour ce faire, le projet doit passer de la thématique initiale vers une ouverture à **une dimension systémique** au cours du projet. Les essais en début de projet doivent correspondre à la thématique choisie, puis se diversifier vers d'autres thématiques au cours du projet.

Le concept ESR⁸ (Efficience, Substitution, Reconception) permet d'analyser le degré de changement de système (*cf la définition précisée au paragraphe 2.b*).

Dans le cadre de cet appel à projet, **il est attendu des niveaux d'ambition qui permettent de prendre en compte des échelles de changement multiples allant jusqu'à la reconception des systèmes.**

Les agriculteurs devront s'engager individuellement à dédier une part significative de la surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation à l'agriculture durable et résiliente au terme du projet (basée sur le concept ESR). Ces engagements devront figurer obligatoirement dans la candidature :

- Engagement minimal de 5% de la SAU dans le projet (5% ou plus)
- Et augmentation progressive des surfaces engagées vers une part significative de la SAU.

Les essais pourront être réalisés avec l'appui d'un prestataire expert en agroécologie en plus de l'animateur du groupe, sur la thématique choisie dans un premier temps, puis sur l'ouverture à la dimension systémique dans un second temps.

Pour réaliser le suivi des essais, des outils seront proposés par CNR aux candidats retenus.

Gouvernance et partenariats :

Le projet doit s'inscrire dans le territoire. Il est recommandé de travailler en concertation avec les acteurs locaux pour l'acceptabilité du projet, sa valorisation et sa diffusion. D'autre part, il est nécessaire de travailler sur la cohésion du projet avec les autres programmes du territoire : Paiements pour services environnementaux (PSE), Projets Agro-environnementaux (PAEC), Plans climat-air-énergie territorial (PCAET), Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), etc.

Comme déjà évoqué : si la structure porteuse n'est pas un EPCI, le lien du projet avec le ou les EPCI du territoire du projet sera explicité dans la fiche projet.

Indicateurs :

Chaque candidat devra définir des indicateurs de réalisation de leur projet, des indicateurs de résultat et des indicateurs de suivi des essais. La précision, la qualité et l'objectivité de ces indicateurs sera un critère de sélection particulièrement important. Les indicateurs doivent être mesurables.

De plus, CNR se réserve la possibilité de fixer des indicateurs de suivi communs aux projets sélectionnés, pour fournir une vision transversale des différents projets financés.

Capitalisation et essaimage des connaissances acquises :

La capitalisation doit être pensée dès le début du projet. Chaque candidat devra proposer une méthode pour inventorier les connaissances acquises grâce à la réalisation du projet, ainsi que pour permettre leur diffusion en vue de leur utilisation par d'autres exploitations agricoles. Pour atteindre cet objectif d'essaimage vers d'autres agriculteurs, une attention particulière doit être portée sur l'utilisation d'outils de communication et de sensibilisation des acteurs locaux et des acteurs du monde agricole (ex : organisation de démonstrations des essais du groupe, d'événements, diffusion d'outils créés comme des fiches techniques...).

⁸ [Grille d'analyse ESR | Triple Performance](#)

En fin de projet, chaque candidat devra fournir à CNR un document écrit contenant cet inventaire, ainsi que la méthode proposée pour ladite diffusion et utilisation.

Cette exigence de capitalisation et d'essaimage des connaissances acquises vise à favoriser la répliquabilité du projet.

Expertise en agroécologie :

Chaque candidat devra préciser son niveau d'expertise et ses moyens dans le domaine de l'agroécologie.

Chaque candidat pourra avoir recours à une expertise externe si nécessaire, pour accompagner les agriculteurs et l'animateur dans la mise en place de protocoles de suivis des essais et expliciter les processus sous-jacents aux résultats obtenus.

Cela est nécessaire si la structure porteuse estime qu'elle n'a pas accès en interne à des compétences suffisantes.

Etat des lieux final :

Chaque candidat retenu devra réaliser un état des lieux en fin de projet sur l'ensemble du périmètre de son projet. Le document doit permettre de :

- Mesurer le degré de changement des pratiques du collectif agricole, démontrant le passage à la dimension systémique.
- Fournir une liste des actions pérennisées.

4) Les dépenses éligibles

Les forfaits définis dans les paragraphes ci-dessous concernent les dépenses éligibles. Pour calculer la subvention perçue sur ces postes de dépense, il conviendra d'appliquer le taux de subvention effectivement accordé par CNR à chacun des lauréats. Ce taux de subvention sera communiqué aux lauréats à l'issue du processus de sélection.

a) L'animation du projet et autres interventions

Temps d'animation du projet :

- Forfait de 550€/j plafonné à 50j/an à destination de l'animateur du projet (ingénieur.e ou technicien.ne). Il est possible d'identifier deux personnes de la structure porteuse pour animer le projet.
- Le forfait couvre :
 - Les salaires, les charges salariales et les taxes liées aux salaires de l'animateur du projet
 - Les frais de déplacements, de fournitures administratives et bureautiques, reprographie, et botes
 - Il exclut les frais de personnel statutaire pris en charge par l'Etat

Indemnités de stage :

- Forfait de 40€/j plafonné à 132j/an, soit 6 mois, par stagiaire dans la limite de 2 stages au cours du projet
- Le forfait couvre :
 - La gratification du stagiaire
 - Les frais de déplacements

Autres interventions pour le projet :

- Interventions d'experts en agroécologie (conseil sur les essais, diagnostics, études).
- Formations d'agriculteurs (exceptées les actions des fonds de formation financés par ailleurs : VIVEA, FAFSEA...).
- Formations de l'animateur du groupe sur :
 - La posture d'animateur et sur la gestion de groupe
 - Le « mode projet »
 - Les pratiques agroécologiques
- Organisation de journées de démonstrations
- Frais de communication pour l'essaimage

Autres :

- Location de salles ou de matériel pour des événements
- Achat de références liées à la thématique choisie (diagnostics, études, rapports...)
- Achats de logiciels et d'applications :
 - Gestion de groupe
 - Suivi d'essais, suivi de la biodiversité, de gestion de l'eau, d'évolution des maladies
 - Outils d'aide à la décision
 - Mises à jour des logiciels
- Voyage d'étude dans un autre territoire d'une durée de deux jours au minimum :
 - Limité à 1 voyage d'étude au cours du projet,
 - L'assiette éligible est fixée forfaitairement à 300 €/participant, comprenant les frais de déplacement, les frais de repas et le logement,
 - A destination exclusivement de l'animateur et des membres du collectif apparaissant sur la liste des agriculteurs engagés fournie dans le document de candidature.

b) Temps consacré aux essais

Une indemnité forfaitaire pourra être versée aux agriculteurs pour le temps qu'ils passeront à la collecte de données, au suivi des essais sur leur exploitation et à la mise en place d'infrastructures agroécologiques. Cette indemnité comprendra :

- Une somme égale à 150€/jour passé sur les essais et au suivi d'essais (points de contrôle), plafonné à 20j/an (3 000€/agriculteur/an),
- Une somme égale à 150€/jour passé à l'implantation et l'entretien d'infrastructures agroécologiques (installation et entretien des haies, broyage, création d'une mare, régénération naturelle assistée...) plafonné à 10j/an (1 500€/agriculteur/an)

c) Matériel consacré aux essais pour le collectif

Le soutien financier apporté par CNR au Projet permettra au Partenaire d'acquérir ou louer le matériel nécessaire.

Acquisition, par la structure retenue par CNR, de petit matériel et de matériel végétal à disposer sur les essais :

- Matériel végétal à disposer sur les essais, soit notamment :
 - Les plants avec une préférence pour le label « Végétal Local »,
 - Les semences de variétés adaptées au contexte pédoclimatique et semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères avec une préférence pour le label « Végétal Local ».
- Matériel d'irrigation à disposer sur les essais dans un objectif de réduire la quantité d'eau d'irrigation, notamment : aspersion basse pression, goutte-à-goutte, vannes de régulation de pression et de débit, matériel de formation ou effacement de diguettes en interbuttes, télégestion de l'irrigation, compteurs communiquant pour un réseau collectif...
- Matériel végétal ou petit matériel nécessaire à l'implantation des infrastructures agroécologiques : plants, paillage, géotextile, etc.
- Petit matériel à disposer sur les essais, soit notamment :
 - Appareils de mesure : sondes tensiométriques, sondes capacitatives, dendromètres, matériel de mesure de l'infiltration et de microbiologie...,
 - Alternatives aux intrants de synthèse : outils de taille, phéromones, parasitoïdes, toiles de paillage, compost, filets anti-insectes...,
 - Matériel de précision et d'aide à la décision OAD (outils de localisation GPS, outils de guidage), station météorologique connectée (limité à 1 par projet),
- Outils de mesure pour utilisation par l'animateur du projet (pHmètre, humidimètre, pied à coulisse, ...) et autres outils (ex : bêche)

Chaque candidat devra être en capacité de fournir à CNR une facture originale pour chaque acquisition avec la mention « *Acquittée le [date]* » à tout moment.

Location et achat de gros matériel agricole neuf ou d'occasion, par la structure retenue par CNR, pour la réalisation du projet :

Pourront **notamment** être financés la location et l'achat par la structure du gros matériel visé ci-dessous :

- Tracteur (limité à 1 par projet)
- Un semoir
- Un épandeur
- Un désherbeur
- Matériel de travail du sol, notamment : une bineuse, une herse, un rouleau destructeur, etc.
- Outils de taille et de broyage
- Outils d'implantation de clôtures
- Une bétailière
- Matériel de tri des récoltes
- La production d'outils adaptés (par autoconstruction)

Le soutien financier apporté par CNR pour l'achat et/ou la location du gros matériel agricole et de son entretien ou sa réparation ne pourra pas dépasser 50 % du coût total du projet.

Dans le cas de la location de gros matériel : Chaque candidat devra être en capacité de fournir à CNR une facture originale avec la mention « *Acquittée le [date]* » à tout moment.

Dans le cas de l'achat gros matériel :

- Le candidat devra préciser via l'annexe F les modalités d'acquisition et d'utilisation future du matériel :
 - o Qui sera propriétaire du matériel acheté :
 - Préférentiellement, la structure porteuse du projet est propriétaire du matériel acquis,
 - A défaut, une entité tierce est propriétaire du matériel, auquel cas une convention, validée par CNR, devra être signée pour préciser l'usage du matériel au bénéfice du collectif agricole pendant et jusqu'à 5 ans à l'issue du projet.
 - o Les règles d'usages du matériel au bénéfice du collectif de fermes du projet pendant le projet et jusqu'à 5 ans après le projet,
 - o Le devenir du matériel à l'issue du projet.
- Chaque candidat s'engage, s'il est sélectionné, à fournir à minima deux devis pour l'achat de gros matériel, sauf dans le cas de l'autoconstruction. CNR refusera d'apporter son soutien pour les acquisitions pour lesquelles aucune facture n'aura été ainsi fournie.
- En cas de revente du matériel, CNR se réserve la possibilité de défalquer l'amorti à la subvention apportée.

d) Les dépenses inéligibles

Sont notamment inéligibles les dépenses :

- D'achat de foncier
- De location de foncier
- D'achat et de location de tout matériel pour une utilisation autre que directement pour le projet retenu par CNR dans le cadre du présent appel à projets
- Relatives à un projet de méthanisation
- Relatives à un projet de parc photovoltaïque, dont agrivoltaïsme, ou éolien
- De co-financement sur des collectifs agricoles faisant déjà l'objet d'une convention de financement par ailleurs (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), groupe 30 000, groupe du réseau DEPHY...), qui relèvent des aides permanentes du volet « Agriculture » du Plan 5Rhône

5) Procédure de dépôt et de sélection

a) Modalités de dépôt

Le dépôt de votre dossier de candidature s'effectue via le portail⁹ Plan 5Rhône de CNR, sur le téléservice dédié « Appel à projets 2025 : Terres de transition agroécologique ».

Lien du portail Plan 5Rhône : <https://p5rcnr.mgcloud.fr>

Votre dossier complet doit être validé sur le portail avant le vendredi 16 janvier 2026 à 23h59.

Vous recevrez de la part de CNR un accusé de réception du dossier complet, après vérification par nos équipes.

Un candidat (une structure porteuse) peut déposer au maximum deux projets en réponse au présent appel à projets.

b) Constitution et dépôt du dossier

Réponses aux questions des candidats :

CNR pourra répondre à vos questions relatives à l'appel à projets et au montage de votre projet (méthodologie, pratiques agroécologiques) pendant la durée d'ouverture de l'appel à projets (entre le 01/09/2025 et le 16/01/2026) :

- Par courriel à l'adresse suivante : aap_agroecologie@cnr.tm.fr
- Lors du webinaire de présentation de l'appel à projets le jeudi 18 septembre 2025.
- En réunion en visioconférence en respectant l'égalité de traitement de tous les candidats (même durée de réunion) et la confidentialité du projet sur sollicitation des candidats via l'adresse email de l'appel à projets.

Chaque réponse de CNR fournie à un candidat pouvant intéresser les autres candidats sera portée à la connaissance de tous les autres candidats, sous réserve du respect de la confidentialité de chaque projet.

Complétude de votre dossier :

Chaque dossier devra être composé des pièces suivantes :

1. La présentation de votre projet : elle doit être saisie directement sur le portail Plan 5Rhône, via le téléservice dédié « Appel à projets 2025 : Terres de transition agroécologique »

L'ensemble des documents suivants sont à charger via le portail en tant que pièces jointes :

2. Annexe A - Budget et plan de financement, au format Excel et intitulé : AAP_AGROECOLOGIE_2025_nom de la structure porteuse _nom du projet_budget
3. Annexe B - Liste des agriculteurs engagés dans le projet, au format Excel
4. Annexe C - Cartographie des essais
5. Annexe D - Modèle de lettre d'engagement de chaque agriculteur réalisant les essais
6. Annexe E - Attestation de taux de subvention maximal sur le projet
7. Annexe F - Attestation de gestion des investissements de gros matériel

⁹ Le portail Plan 5Rhône est le portail dédié au dépôt des demandes de subventions Plan 5Rhône et à leur instruction par CNR.

8. Annexe G - Attestation de non-récupération de la TVA, le cas échéant
9. 2 devis pour chaque demande de machinisme
10. CV de l'animateur du collectif au format PDF
11. Quel que soit le type de structure porteuse : un document attestant des pouvoirs de la personne déposant le dossier de candidature : procès-verbal de l'organe ou de l'assemblée délibérante, procuration, nomination...etc.

Enfin, via le portail Plans 5Rhône, vous avez la possibilité de charger tout document que vous jugerez utile à la présentation de votre projet.

c) Processus de sélection

En amont des comités de sélection, des réunions individuelles d'échanges avec les candidats pourront être organisées uniquement à l'initiative de CNR, ceci en vue de l'examen et de la notation du projet.

CNR aura, à tout moment, la possibilité de stopper les échanges et discussions avec un ou plusieurs candidats et de les poursuivre avec un ou plusieurs autres candidats, ceci sans qu'aucun candidat puisse prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Les dossiers de projet complets seront examinés, notés et classés par CNR sur la base des critères de sélection fixés ci-après, avec l'assistance d'un comité scientifique et d'un comité de sélection.

A l'issue du premier comité de sélection, CNR se réserve le droit d'auditionner les candidats éligibles si elle le juge nécessaire.

CNR se réserve le droit d'organiser deux comités de sélections et d'auditionner à l'issue du premier un groupe de candidats présélectionnés avant de valider lors du deuxième comité de sélection la liste des lauréats.

CNR aura la faculté de sélectionner les projets ayant obtenu le plus grand nombre de points et décidera librement du nombre de projets ainsi sélectionnés, ceci en fonction notamment de la consommation des fonds par les projets les mieux notés.

L'annonce officielle des projets lauréats sera faite dans le courant du mois de mai 2026. Toutefois, CNR pourra décider de décaler cette décision en fonction notamment du temps nécessaire à l'analyse des dossiers de projets ou de ses souhaits d'organisation.

CNR informera les candidats dont le projet aura été sélectionné et lui adressera un projet de convention fixant les modalités de son financement, en vue de sa signature. Elle décrira notamment : les caractéristiques des projets retenus, les conditions de versement des appels de fonds, les indicateurs de résultat que les porteurs de projet s'engagent à communiquer à CNR tout au long du projet, ainsi que les pièces à joindre aux appels de fonds (telles que factures).

CNR aura toutefois la possibilité de ne sélectionner aucun projet et de mettre fin à la procédure de sélection sans qu'aucun candidat puisse prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.

La signature de la convention de financement avec le candidat retenu devra intervenir dans un délai de huit mois après l'annonce officielle des résultats. A défaut, CNR se réserve la possibilité de stopper les échanges avec le candidat retenu et de revenir vers le candidat dont le projet n'a pas été retenu initialement et dont le projet a été classé immédiatement après le candidat initialement retenu, ceci en vue de la signature d'une convention de financement.

Les candidats dont le projet n'aura pas été retenu seront également informés par CNR.

En aucun cas les candidats ne pourront prétendre à une rémunération ou indemnisation pour la préparation ou la remise de leur dossier de projet.

d) Calendrier prévisionnel à titre indicatif

- Téléchargement du cahier des charges et du dossier de candidature à partir du 1^{er} septembre 2025
- Date du webinaire de présentation : le 18 septembre de 13h à 14h. Inscriptions en ligne : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc1QErYSpd8bke3LdnO6_0BBZ2fg9Vckcg-nO40FmfJKYC6Wg/viewform
- Questions des candidats et réponses de CNR : du 1^{er} septembre au 16 décembre 2025
- Clôture des candidatures : vendredi 16 janvier 2026 à 23h59
- Période d'examen des candidatures : janvier et février 2026
- Décisions de sélection des lauréats : courant mars 2026
- Annonce officielle des résultats aux candidats (lauréats et non lauréats) : courant mai 2026
- Signature du contrat de partenariat au plus tard huit mois après l'annonce des résultats, donc en novembre 2026, mais :
 - o Démarrage des projets possible à partir de juin 2026¹⁰
 - o 1^{er} versement de la subvention possible dès la signature du contrat de partenariat

CNR aura, à tout moment, la possibilité de repousser les dates indiquées ci-dessus en fonction notamment du temps nécessaire à l'examen des projets ou de ses souhaits d'organisation du présent appel à projets.

e) Critères éliminatoires

Seront éliminés les projets :

- Ne répondant pas à l'ensemble des trois enjeux visés au a) du 2) du présent document,
- Ne respectant pas le périmètre géographique de l'appel à projets défini au c) du 2) du présent document,
- Portés par une autre entité que celles visées au d) du 2) du présent document,
- D'une durée inférieure à 3 ans ou supérieure à 5 ans,
- Dont l'autofinancement sera inférieur à 10 %,
- Pour lesquels l'aide financière sollicitée est inférieure à 45 000 €,
- D'une durée comprise entre trois et quatre ans pour lesquels l'aide financière sollicitée est supérieure à 160 000 €,
- D'une durée de cinq ans pour lesquels l'aide financière sollicitée est supérieure à 200 000 €,
- Comportant uniquement des dépenses inéligibles,
- Pour lesquels aucun animateur ne sera nommément désigné,
- Ne prévoyant pas d'essais sur une surface supérieure à 5 % de la SAU de l'exploitation sur laquelle ces essais ont lieu en début de projet,
- Ne respectant pas la méthodologie prévue pour son suivi au b) du 3) du présent document,
- Ne bénéficiant pas d'une expertise (interne ou externe) en agroécologie dûment justifiée.
- Dont le portage ou les conditions de réalisation ne seraient pas conformes aux principes éthiques de CNR tels que définis dans son code de conduite en matière d'éthique des affaires

¹⁰ Etant ici précisé que le dépôt d'un dossier de projet par un candidat engage automatiquement celui-ci à réaliser ce projet dans les conditions fixées par le dossier déposé, pour le cas où celui-ci serait retenu par CNR.

(https://www.cnr.tm.fr/wp-content/uploads/2020/01/CODE-DE-CONDUITE_BAT.pdf) et, le cas échéant, à l'issue d'une due diligence éthique préalablement menée par la Direction Affaires Régulatrices Juridique et Ethique de CNR,

- Dont le dossier est non-conforme et incomplet. Tout dossier incomplet pourra être éliminé, CNR se réservant toutefois le droit d'éventuellement demander à tous les candidats ayant déposé un dossier incomplet de le compléter.

f) Critères de sélection des projets

Grille de sélection	Notation	Critères
Solidité opérationnelle du projet	Notation sur 28 points Note inférieure à 20 éliminatoire	- Solidité de la candidature : • Précision et clarté du plan d'actions • Qualité des indicateurs • Présentation d'un calendrier clair • Maquette financière intégrant au moins 10% d'autofinancement • Précision et clarté du budget et du plan de financement • Moyens humains clairement identifiés - Qualité de la méthodologie d'animation - Liste de livrables définie - Solidité du consortium et du collectif d'agriculteurs
Ambition du projet	Notation sur 72 points Note inférieure à 20 éliminatoire	- Pertinence du projet pour répondre aux trois enjeux - Impacts attendus du projet pour le collectif et pour le territoire face aux 3 enjeux - Adéquation du projet avec le territoire : • Pertinence du projet face aux enjeux environnementaux, de préservation de la ressource en eau et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique rencontrés sur le territoire • Articulation du projet avec les autres actions menées sur le territoire et associations d'acteurs locaux - Solidité du collectif d'agriculteurs du projet, dont historique du collectif, implication dans la préparation du projet et proximité géographique - Caractère innovant du projet - Engagement à produire, tester ou adapter de la connaissance - Proposition d'actions de capitalisation, diffusion et d'essaimage - Proposition d'actions favorisant la répliquabilité du projet - Engagement du collectif pour réaliser la transition vers une agriculture durable et résiliente au terme du projet - Proposition d'une approche systémique - Projection des changements sur la durée du projet - Pérennisation du changement au-delà du projet - Création/maintien d'emplois

6) Informations utiles

Pour toute question, contacter CNR via l'adresse email : aap_agroecologie@cnr.tm.fr

Liens utiles pour cet appel à projets :

- Présentation des Plans 5Rhône [Accompagner les territoires rhodaniens avec les Plans 5Rhône | CNR](#)
- Outil méthodologique pour répondre à un appel à projets : [Répondre à un appel à projets ou à un appel à manifestation d'intérêt \(caprural.org\)](#)
- Guide méthodologique pour la création d'indicateurs : [Guide méthodologique - indicateurs des PDAR 2 Mise en page 1 \(agriculture.gouv.fr\)](#)

7) Annexe 1 : Type de gestion et principes éligibles à l'appel à projets selon les services écosystémiques rendus et de l'échelle de changement atteint (ESR : Efficience, Substitution, Reconception)

Type de gestion	Définition / principes	Cadre ESR			Services rendus									
		E	S	R	Amélioration de la qualité du sol (structure et biologie)	Protection de la qualité de l'eau	Amélioration du cycle de l'eau	Réduction des GES	Réduction de l'érosion	Gestion des bioagresseurs	Gestion du microclimat	Amélioration de la gestion des nutriments (NPKS)	Augmentation de la biodiversité	Autonomie fourragère
Choix des cultures, Système de culture	Utilisation de variétés résistantes aux stress biotiques et abiotiques	x	x							x			x	
	Utilisation du désherbage mécanique	x	x		x	x				x			x	
	Races locales/variétés rustiques semences paysannes et variétés anciennes et/ou menacées	x	x										x	x
	Production de métaux	x	x		x							x	x	x
	Pâturage en verger, vigne. Sylvopastoralisme	x	x			x	x				x	x		x
	Pâturage tournant dynamique	x	x			x	x					x		x
	Utilisation de cultures qui favorisent l'activité de la rhizosphère	x	x		x									
	Allongement de la rotation (y compris interculture)		x	x	x	x			x	x		x	x	
	Utilisation de cultures en même temps que la culture de rente - plantes compagnes - couverts relais	x	x	x	x	x			x	x		x	x	
	Agroforesterie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Fertilisation	Fractionnement de la fertilisation	x				x						x		
	Biofertilisation : utilisation de microorganismes	x	x			x						x		
	Application de fertilisation organique ou mélangé avec de la fertilisation minérale	x	x	x		x						x		

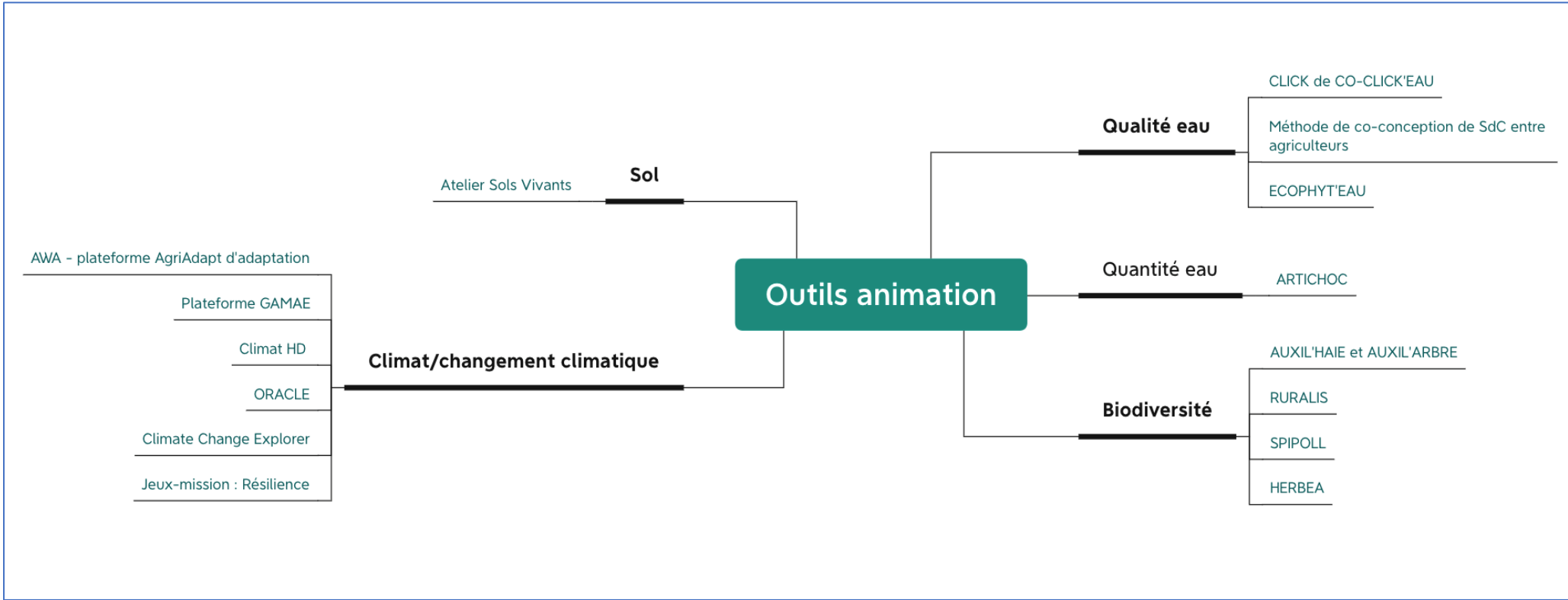
[illegible]

8) Annexe 2 : Pratiques agronomiques favorables

Les pratiques agronomiques favorables aux trois enjeux de l'appel à projet peuvent être consultés, notamment, sur ces quelques sites ressources.

Ressources	Description	Lien web
Osaé	Développé par Solagro, Osaé, Osez l'agroécologie, vise à diffuser les savoir-faire d'agriculteurs en agroécologie et partager des solutions. Ce site s'appuie sur des exemples concrets et diversifiés d'exploitations et de pratiques agroécologiques. Il propose aussi des informations techniques par pratique permettant d'approfondir les conditions de leur mise en œuvre.	https://osez-agroecologie.org/
Awa agriadapt	Issu du programme européen Life AgriAdapt, la plateforme « Awa AgriAdapt » permet de doter les agriculteurs et les acteurs agricoles d'un outil pratique et complet pour engager une démarche d'adaptation durable de leur exploitation agricole aux changements climatiques : informations agronomiques et climatiques localisées, projections climatiques pour les 30 années à venir, démarche d'adaptation concrète par typologie de cultures.	https://awa.agriadapt.eu/
GECO	Issu du programme Ecophyto, GECO est un outil collaboratif de gestion de connaissances et d'échanges, dédié à la transition agroécologique : base de connaissance, lieu d'échange et fiches techniques de synthèse par pratiques.	https://geco.ecophytopic.fr/
ClimaTerra	Initié par le Ministère de l'Agriculture, ClimaTerra est une boîte à outils des outils de sensibilisation et de diagnostic en lien avec le changement climatique : atténuation et adaptation, mais aussi approche agroécologie. ClimaTerra permet de découvrir rapidement de nombreux outils de sensibilisations ou de diagnostics et plan d'actions.	https://view.genially.com/659567bf6cee240014157078/interactive-content-boite-a-outils-climaterra
Aclimel	Développé par l'IDELE, Aclimel est un espace de ressources sur l'anticipation et la gestion des aléas climatiques en élevages : leviers d'adaptations face aux aléas, outils, références.	https://idele.fr/aclimel/

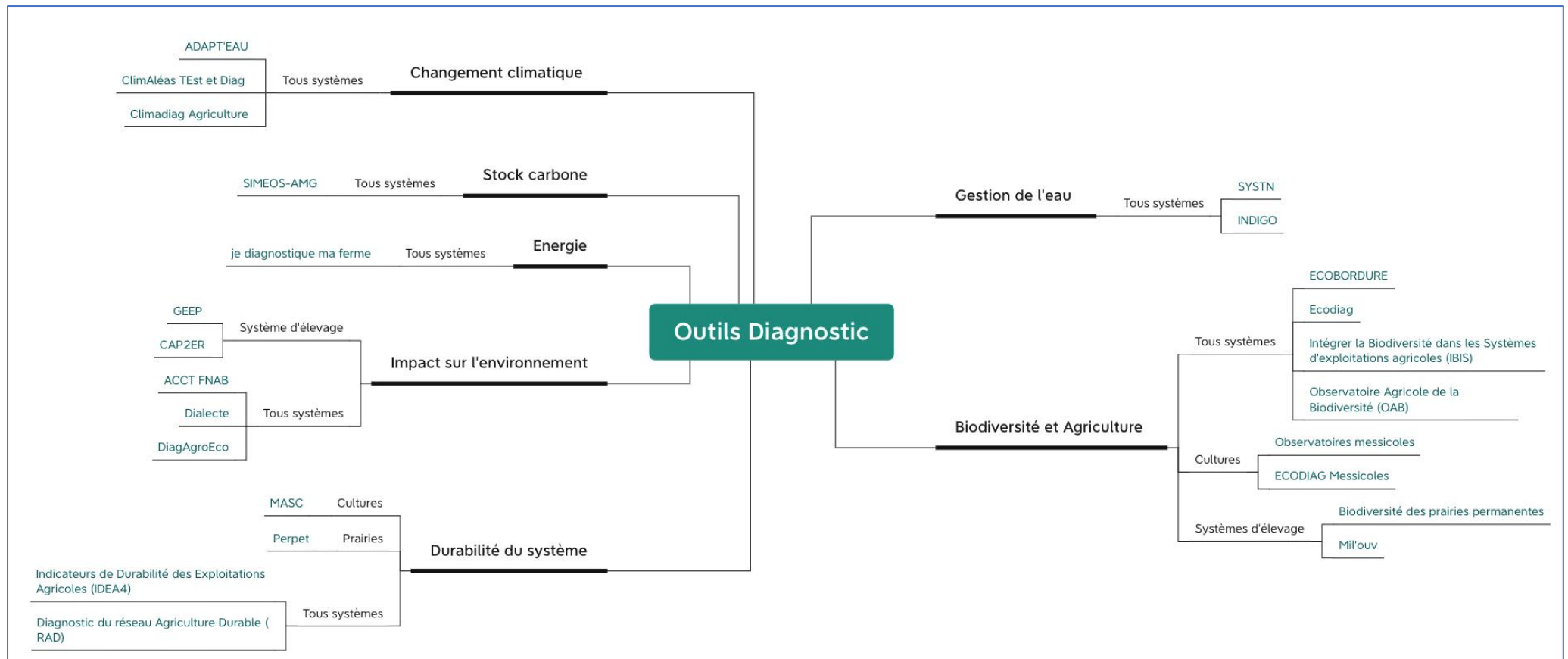
9) Annexe 3 : Outils de technique d’animation



Enjeu	Méthode et outil d'animation	Objectif	Références	Développé par
Qualité de l'eau	ECOPHYT'EAU	Outil d'accompagnement qui permet de représenter les systèmes de culture et leurs caractéristiques techniques grâce à un ensemble de cartes et de pions pour améliorer le transfert de connaissances liées à la coconception de systèmes de culture économes en intrants	https://www.civam.org/accompagner-le-changement/mission-ecophyteau/	le CIVAM du Haut-Bocage et le Réseau d'Agriculture Durable (RAD)
	CLICK de CO-CLICK'EAU	Outil de simulation en ligne pour la conception de scénarios d'évolution des pratiques agricoles et l'évaluation de leurs effets environnementaux et socio-économiques	https://coclickeau.fr/#/home	INRAE
	Méthode de coconception de systèmes de culture entre agriculteurs	Ateliers menés avec plusieurs outils d'animation et de facilitation pour concevoir des systèmes de culture destinés à inspirer les agriculteurs dans la mise en œuvre et le changement de leurs propres systèmes de culture pour protéger la qualité des eaux souterraines. Elle permet de mettre en œuvre une gestion dynamique de la transition dans l'AAC (avec l'utilisation du tableau de bord).	https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/ateliers-de-conception-de-systemes-de-culture-guide	INRAE
Quantité d'eau	ARTICHOCHOC	Jeu de rôle pédagogique dont l'objectif général est d'aborder la question de la gestion des ressources communes et de la difficulté de trouver des solutions concertées entre acteurs ne partageant pas les mêmes enjeux à court terme.	https://uved-concertation.cirad.fr/co/outils_interactifs_3.html	LISODE
Biodiversité	HERBEA	Outil pour identifier les auxiliaires et plantes à favoriser et lutter contre les ravageurs de culture - kit pédagogique	https://www.herbea.org/	Solagro
	AUXIL'HAIE et AUXIL'ARBRE	Outil pour établir une première liste d'essences ou de flore spontanée adaptée à votre production	https://auxilhaie.chambres-agriculture.fr/	APCA
	RURALIS	Ruralis permet de réfléchir sur les conséquences de l'implantation d'Infrastructures agroécologiques (IAE) sur le parcellaire d'une exploitation agricole en transition agroécologique, et d'en appréhender les différents enjeux sur les aspects environnementaux, économiques, temps de travail mais également sociétaux (ancrage territorial).	https://acta-editions.com/shop/kitrur-jeu-ruralis-2020#attr=	développé dans le cadre du RMT « Biodiversité et agriculture », en 2014
	SPIPOLL	Le Spipoll est un projet de sciences participatives ouvert à tous Nul besoin d'être un expert sur les insectes pour participer, il suffit de curiosité, d'un peu de temps, et de respecter le mode d'emploi. Pas de contrainte de lieu, c'est où vous voulez (du moment qu'il y a au moins une fleur à observer) ; de plus, vous choisissez le moment qui vous convient pour participer, pendant votre pause déjeuner, pendant un week-end, en plein hiver ou en été.	https://www.mnhn.fr/fr/spipoll-photographiez-les-insectes-pollinisateurs	MNHN

Enjeu	Méthode et outil d'animation	Objectif	Références	Développé par
Climat / changement climatique	Jeux-mission : Résilience	Créé par l'ADEME, ce jeu de plateau pour 4 à 5 joueurs (à partir de 16 ans) permet de découvrir les problématiques de l'adaptation des territoires au changement climatique et de trouver des solutions adaptées.	https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/6114-jeu-mission-resilience.html	ADEME
	AWA - plateforme AgriAdapt d'adaptation	Outil financé par le projet Européen LIFE AgriAdapt pour améliorer les compétences climatiques des agriculteurs et des acteurs agricoles, visualiser des indicateurs et des exemples d'actions. Créé par Solagro, Bodensee, Stiftung, Fundacion, Global Nature, Estonian University of Life Science.	https://awa.agriadapt.eu/fr	Solagro
	Plateforme GAMAE	Animée par l'INRAE, la plateforme GAMAE recense annuellement les jeux francophones créés sur les thématiques agroenvironnementale, territoriale et alimentaire. Les informations sur ces jeux et les informations pour y accéder sont mis à disposition des utilisateurs dans la ludothèque en ligne disponible sur ce site.	https://ludotheque.gamae.fr/	INRAE
	Climat HD	Climat HD propose une vision intégrée de l'évolution du climat passé et futur, aux plans national et régional. Climat HD synthétise les derniers travaux des climatologues : des messages clés et des graphiques pour mieux appréhender le changement climatique et ses impacts.	https://meteofrance.com/climathd	Météo France
	ORACLE	Les observatoires régionaux sur l'agriculture et le changement climatique (ORACLE) rassemblent et produisent de nombreuses données sur le changement climatique et son impact observé en agriculture. Format brochure, libre d'accès, au niveau des Chambres d'agricultures régionales	https://chambres-agriculture.fr/actualites/actualite/un-observatoire-pour-mesurer-limpact-du-changement-climatiques-sur-lagriculture-et-sy-adapter	Chambres d'agricultures
	Climate Change Explorer	Application internet permettant de visualiser les évolutions passées et à venir du climat pour n'importe quel point du globe d'après les résultats officiels des modèles de climat utilisés pour les rapports du GIEC. Des analogues climatiques « pré-réchauffement » (1970-2000) au climat prédit sont indiqués pour appréhender plus facilement l'impact de changements de moyenne de température ou de précipitations. Développé par l'INRAE, Agroparistech et le CEA.	https://ccexplorer.eu/	INRAE
Sol	Atelier sols vivants	Une fresque sur les sols et l'agriculture : L'atelier des sols vivants est un outil ludique basé sur l'intelligence collective qui vise à diffuser un langage commun sur le fonctionnement des sols et sur les enjeux liés à leur préservation.	https://www.ateliersolsvivants.org/	Sparknews & Ludi soli

10) Annexe 4 : Outils de diagnostic



ENJEUX / OBJECTIFS	SYSTÈME	OUTIL DIAGNOSTIC	DESCRIPTION	LIEN WEB
Gestion de l'eau	Tous systèmes	SYSTN	Pour l'évaluation des risques de pertes azotées dans des systèmes de culture (modèle qui se veut simple et sobre en données)	https://systn.ea.inrae.fr/
		INDIGO	INDIGO (Bockstaller et Girardin, 2006) se présente comme un « tableau de bord agro-environnemental » constitué de huit indicateurs, dont l'I-Phy pour l'évaluation des risques de transfert de pesticides vers les eaux de surface, eaux souterraines et l'air. La méthode se base sur des données liées aux contextes des parcelles et aux itinéraires techniques. Le logiciel assiste l'utilisateur pour réaliser les analyses multicritères et présente chaque indicateur sous forme d'un indice. Cet outil est utilisé pour réaliser des diagnostics d'exploitation et repérer des pistes d'amélioration pour orienter le conseil.	https://www.researchgate.net/publication/341819955_Evaluation_agri-environnementale_des_systemes_de_culture_la_methode_INDIGO
Biodiversité et Agriculture	Tous systèmes	ECOBORDURE	Indicateur d'évaluation de l'état agroécologique des bordures de champs*, à partir de l'observation simplifiée de la flore. Il permet de caractériser la flore herbacée des bordures de champs et donne une indication sur les causes (pratiques de gestion, aménagements) et les conséquences (fonctions écologiques potentielles) de cette biodiversité.	https://bagap.rennes.hub.inrae.fr/products/outils/ecobordure
		Ecodiag	Permet de décrire, analyser et évaluer les infrastructures agroécologiques et de les mettre en lien avec les pratiques agricoles	https://documents.cdrflorac.fr/Ecodiag_Diagnostic.pdf
		Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitations agricoles (IBIS)	Méthodologie de diagnostic de l'exploitation pour une compréhension et une analyse d'ensemble (milieux présents et contexte territorial ; fonctionnement global de l'exploitation ; pratiques de l'agriculteur : ITK et infrastructures agro-écologiques)	https://biodiversite.educagri.fr/?DiagnosticIbisIntegrerLaBiodiversiteDans
		Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)	Protocoles simplifiés d'observation de la biodiversité sur une exploitation agricole : vers de terre / abeilles solitaires / papillons / carabes et invertébrés. Diagnostic de l'exploitation pour une compréhension et une analyse d'ensemble : milieux présents et contexte territorial ; fonctionnement global de l'exploitation ; pratiques de l'agriculteur : ITK et infrastructures agroécologiques + protocole chauve-souris, vers de terre	https://www.observatoire-agricole-biodiversite.fr/

ENJEUX / OBJECTIFS	SYSTÈME	OUTIL DIAGNOSTIC	DESCRIPTION	LIEN WEB
Biodiversité et Agriculture	Cultures	Observatoires messicoles	Observatoire citoyen qui invite tous les acteurs (botanistes, agriculteurs, grand public) à recenser 30 espèces de messicoles dans toute la France.	https://www.tela-botanica.org/projets/observatoire-des-messicoles/
		ECODIAG Messicoles	Outil d'évaluation de la flore messicoles de parcelles ou de l'exploitation agricole (pour non-botanistes et agriculteurs) : sensibilisation, indicateur de biodiversité, lien entre pratiques et présence des messicoles.	https://documents.cdrlorac.fr/Ecodiag_Messicole.pdf
	Système d'élevage	Biodiversité des prairies permanentes	Protocoles simplifiés d'observation de la biodiversité inféodée à une prairie permanente : - faciès de végétation, - fond prairial (graminées, légumineuses, diverses) - orthoptères, papillons, oiseaux.	https://infodoc.agroparistech.fr/index.php?lvl=notice_display&id=157805
		Mil'ouv	Diagnostic agro-environnemental sur les milieux ouverts herbacés pâturés (landes, parcours, ...). Permet de caractériser le milieu, de décrire la ressource alimentaire potentielle et la dynamique ligneuse. En lien avec les pratiques de l'éleveur, ce qui permet d'aller jusqu'à des préconisations de gestion	https://idele.fr/milouv/
Durabilité du système	Cultures	MASC	L'outil MASC (pour Multi-attribute Assessment of the Sustainability of Cropping systems) a été conçu pour évaluer la contribution au développement durable des systèmes de culture. Cet outil s'appuie sur une évaluation des trois dimensions usuellement distinguées dans la durabilité (économique, sociale, et environnementale) à travers 39 critères sélectionnés pour rendre compte des performances des systèmes de grandes cultures en Europe de l'Ouest	https://gis-grandes-cultures.hub.inrae.fr/groupe-thematiques/evaluation-multicritere-et-connaissances-des-pratiques/masc-2.02
	Prairies	Perpet	Le projet multi partenarial PERPeT (2016-2020) a eu pour objectif de mieux comprendre les facteurs de pérennité des prairies temporaires d'association graminées-légumineuses. Résultats du projet et nombreuses ressources techniques à retrouver sur le site du Réseau Civam	https://www.civam.org/mission-perpet-loutil-pour-bienfaire-veillir-ses-prairies/
	Tous systèmes	Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles (IDEA4)	Outil d'évaluation et d'analyse, la méthode IDEA4 rend compte de la durabilité de tous types et systèmes d'exploitations agricoles. Elle permet d'identifier des voies d'amélioration ou de progrès vers plus de durabilité dans les démarches individuelles ou collectives de transition agroécologique.	https://methode-idea.org/
		Diagnostic du réseau Agriculture Durable (RAD)	Permet d'analyser la durabilité de l'exploitation à partir des trois piliers du développement durable	https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/outil/diagnostic-de-durabilite/

ENJEUX / OBJECTIFS	SYSTÈME	OUTIL DIAGNOSTIC	DESCRIPTION	LIEN WEB
Impact sur l'environnement	Système d'élevage	GEEP	L'outil GEEP permet aux éleveurs porcins d'établir un bilan environnemental de leur exploitation. Ce bilan regroupe 9 indicateurs prenant en compte la consommation des ressources naturelles, la production des effluents, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets.	https://geep.ifip.asso.fr/
		CAP2ER	L'outil CAP2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) est un outil créé en 2012 par l'Institut Technique de l'élevage. Il permet de calculer les performances environnementales des exploitations agricoles de bovin (lait et viande).	idele.fr/detail-article/cap2err
	Tous systèmes	ACCT FNAB	ACCT FNAB est un outil de diagnostic des performances climat et énergies, adapté aux pratiques du modèle agricole biologique et aux besoins de son réseau d'agriculteurs engagés. A l'échelle individuelle, le diagnostic permet d'évaluer l'impact des activités d'une ferme sur le climat ; à l'échelle d'un collectif d'agriculteurs, le diagnostic permet la comparaison entre les fermes pour déterminer les meilleurs leviers d'action à mettre en place ; à l'échelle nationale, la réalisation de diagnostics ACCT FNAB permet de contribuer à l'acquisition de références sur l'impact des fermes biologiques sur le climat.	https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/diagnostic-climat-energie-agriculture-biologique/
		Dialecte	Permet d'analyser l'impact des pratiques sur l'environnement : - approche globale : mixité, diversité, infrastructures naturelles, ppx intrants - approche thématique : eau, sol, biodiversité, ressources.	http://dialecte.solagro.org/
		DiagAgroEco	Permet d'avoir une entrée thématique et d'accéder à des fiches conseils par thématique	https://diagagroeco.org/
Energie	Tous systèmes	Je diagnostique ma ferme	Diagnostic énergétique de l'exploitation agricole, qui permet d'analyser les principaux postes de dépenses énergétiques	https://ira2e.fr/jediagnostiquemaferme/
Stock carbone	Tous systèmes	SIMEOS-AMG	SIMEOS-AMG est un outil de SIMulation de l'Etat Organique du Sol dont les résultats sont fournis par la méthode AMG que nous détaillerons dans cet article. L'outil permet ensuite de connaître la quantité totale de carbone stockée par le sol au cours du temps. Enfin, il permet de simuler l'évolution de la teneur en matière organique et du stock de carbone selon différents scénarios que l'on définit au préalable.	https://simeos-amg.org/

ENJEUX / OBJECTIFS	SYSTÈME	OUTIL DIAGNOSTIC	DESCRIPTION	LIEN WEB
Changement climatique	Tous systèmes	ADAPT'EAU	Un diagnostic pour évaluer la vulnérabilité au changement climatique des exploitations agricoles et leur proposer des leviers d'actions agroécologiques. Cet outil de diagnostic a été élaboré dans le cadre du projet Adapt'eau, piloté par la Chambre d'agriculture du Tarn, outil adapté du diagnostic initial réalisé par la Chambre d'agriculture du Gard	https://occitanie.chambres-agriculture.fr/sinformer/rd-et-innovation/les-projets/detail-du-projet/adapteau
		ClimAléas	Cet outil multi-partenarial est un outil de diagnostic de la vulnérabilité et la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique. Il est disponible pour différentes filières animales et végétales : grandes cultures, viticulture, arboriculture, fourrages / bovins, eau, volailles et porcs. Il existe 2 versions de l'outil : - Version Test est plus un outil d'animation, à destination de collectif par exemple. Libre d'accès. - Version Diag : beaucoup plus complet, véritable outil de diagnostic permet d'aller vers une démarche d'adaptation. Libre d'accès en viticulture et arboriculture, à venir pour les autres	idele.fr/detail-article/outil-danimation-climaleas-test
		Climadiag Agriculture	Ce portail web en accès libre est destiné aux acteurs agricoles souhaitant calculer directement en ligne, simplement et rapidement, des indicateurs agro-climatiques locaux à partir de projections climatiques. Développé par Solagro en partenariat avec Météo-France.	https://climadiag-agriculture.fr/